

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2091)

AMENDEMENT

N ° CF20

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.